Avis DE CERTIFICATION

Un bulletin de la division Certification à lire de toute URGENCE

n° réf. N05-068 **29 juillet 2005**

Outils électriques n° 16

Voir la pièce jointe no 1 pour les entrées en vigueur.

Appelez-nous dès aujourd'hui !

Nous pouvons vous aider à rester au fait des changements qui influent sur votre certification !

1-866-797-4272

Nous annonçons : Publication de modifications à la norme CAN/CSA-C22.2 n° 60745-1-04 et de quatre nouvelles normes de la partie 2 de la série CAN/CSA-C22.2 n° 60745

Voir la pièce jointe no 2 pour les numéros de classe visés.

Qui est visé ?

Les fabricants d'outils à main.

Que devez vous faire ?

1. Des essais peuvent être requis afin de vous conformer à ces révisions. Veuillez communiquer avec le personnel d'ingénierie de la CSA afin de prendre les dispositions nécessaires en vue de faire soumettre vos produits aux essais requis.
2. Si aucune des révisions ne s'applique à la conception de vos produits, veuillez en aviser le personnel d'ingénierie de la CSA ou le représentant du Service technique inscrit sur la liste afin de faire mettre à jour vos registres de certification en vue de démontrer la conformité aux nouvelles exigences.
3. Veuillez nous faire parvenir une réponse au plus tard le 1er juin 2006 ou le 1er juin 2009, selon le cas (voir la pièce jointe n° 1) en vous assurant d'inclure la documentation à l'appui appropriée*. Si des essais sont requis, nous vous indiquerons les échantillons que vous devrez fournir.

*Inclure les informations techniques et les matériaux ainsi que le nom et l'adresse de l'entreprise, l'emplacement des usines et le numéro de dossier de la CSA ou le numéro du contrat principal (si un tel numéro a été attribué) au moment de présenter la demande.

Historique et justification :

1. Les modifications à la norme CAN/CSA-C22.2 n° 60745-1-04 ont pour but de préciser et de corriger certaines des différences nationales afin qu'elles réflètent les pratiques de l'industrie nord américaine.
2. Les quatre nouvelles normes binationales énumérées à la pièce jointe n° 3 sont des adoptions de normes CEI portant la même désignation et visant les mêmes types d'outils.

Aucune des nouvelles normes binationales ne contient de différences nationales.

Vous souhaitez plus de renseignements techniques ?

Communiquez avec Ivan Milkovic par téléphone au 416.747.4154, télécopieur au 416.747.4149 ou courriel au ivan.milkovic@csa-international.org

ou

Communiquez avec George Tarseos par téléphone au 416.747.4183, télécopieur au 416.747.4149 ou courriel au george.tarseos@csa-international.org

Voir la pièce jointe no 1 pour la date limite de présentation des demandes

Si les modèles soumis ne sont pas conformes aux normes en vigueur, des dispositions doivent être prises pour les rendre conformes.

Si nous ne recevons pas de réponse concernant vos modèles présentement certifiés avant la date d'entrée en vigueur indiquée plus haut, nous annulerons la certification de ces produits.

Rendez-vous au www.csa-international.org
Cliquez sur Communiquez avec nous pour parcourir la liste de nos bureaux et partenaires
Rendez-vous au www.shopcsa.ca pour acheter une norme.

CSA INTERNATIONAL

Pièce jointe no 1

Entrée en vigueur
(identique à celle indiquée dans le bulletin Outils électrique n° 15)

À compter du **1er juin 2010**, tous les outils électroportatifs certifiés CSA, y compris les outils visés par les quatre nouvelles normes énumérées à la pièce n° 3 et les outils à pile, devront être conforme à la C22.2 n° 60745-1-04 et aux modifications mentionnées supra visant les normes de la partie 1 (voir Historique et justification).

<table>
<tr><th>Certification</th><th>Date de publication de cet avis de certification jusqu'au 1er juin 2007</th><th>1er juin 2007 au 1er juin 2010</th><th>Après le 1er juin 2010</th></tr>
<tr><td>Outils certifiés selon la C22.2 n° 71.1 et/ou UL 45</td><td>La certification de ces outils est maintenue.

Les autres constructions :
- doivent être évaluées selon la CAN/CSA-C22.2 n° 60745-1-04 (UL 60745-1, 3e éd.) et les normes de la partie 2 ; ou
- si demandé par écrit, peuvent être évaluées selon la la C22.2 n° 745-1-95 (UL 745-1, 1re éd.) et les normes de la partie 2 pour vérifier la conformité

* Dans le cas de modifications mineures, si la demande est faite par écrit, la conformité avec la C22.2 n° 71.1 et/ou UL 45 peut être évaluée.</td><td>Les outils doivent être certifiés selon la ;
- C22.2 n° 745-1-95 (UL745-1, 1re édit.) ; ou
- CAN/CSA-C22.2 n° 60745-1-04 (UL60745-1, 3e éd.) et les normes de la partie 2</td><td rowspan="3">Tous les outils doivent être certifiés selon la CAN/CSA-C22.2 n° 60745-1-04 (UL60745-1, 3e éd.) et les normes de la partie 2</td></tr>
<tr><td>Outils certifiés selon la C22.2 n° 745-1-95 (UL745-1, 1re édit.) et les normes de la partie 2</td><td colspan="2">La certification de ces outils est maintenue.

Les autres constructions:
- doivent être évalués selon la CAN/CSA-C22.2 n° 60745-1-04 (UL 60745-1, 3e éd.) et les normes de la partie 2 ; ou
- Si demandé par écrit, peuvent être évaluées selon la C22.2 n° 745-1-95 (UL 745-1, 1re éd.) et les normes de la partie 2 pour vérifier la conformité</td></tr>
<tr><td>Nouveaux outils (présentement non certifiés)</td><td colspan="2">Les nouveaux outils:
- doivent être évalués selon la CAN/CSA-C22.2 n° 60745-1-04 (UL 60745-1, 3e éd.) et les normes de la partie 2
- Si demandé par écrit, peuvent être évalués selon la C22.2 n° 745-1-95 (UL 745-1, 1re éd.) et les normes de la partie 2 pour vérifier la conformité</td></tr>
</table>

Notes : * Le terme «**modification mineure**» signifie que les outils n'ont pas été modifiés de façon significative. Un produit certifié CSA ayant fait l'objet de modifications significatives doit être soumis à des essais d'échauffement, de choc et de surcharge extrême.

Afin que l'évaluation des outils soit terminée avant la date d'entrée en vigueur du 1er juin 2007 ou du 1er juin 2010 selon le cas, les fabricants doivent présenter leur demande douze mois avant cette date (c.-à-d., avant le 1er juin 2006 ou le 1er juin 2009).

Pièce jointe no 2

Classes visées :

classe no :
3881 01 : OUTILS - Portatif
3881 51 : OUTILS - Portatif
3881 81 : OUTILS - Certifiés selon les normes US

Pièce jointe no 3

CAN/CSA-C22.2 NO. 60745-2-12-05	Hand-Held Motor-Operated Electric Tools - Safety - Part 2-12: Particular Requirements for Concrete Vibrators (Bi-National standard, with UL 60745-2-12)
CAN/CSA-C22.2 NO. 60745-2-18-05	Outils électroportatifs à moteur - Sécurité - Partie 2-18: Règles particulières pour les outils de cerclage (norme binationale avec UL 60745-2-18)
CAN/CSA-C22.2 NO. 60745-2-20-05	Outils électroportatifs à moteur - Sécurité - Partie 2-20: Règles particulières pour les scies à ruban (norme binationale avec UL 60745-2-20)
CAN/CSA-C22.2 NO. 60745-2-21-05	Outils électroportatifs à moteur - Sécurité - Partie 2-21: Règles particulières pour les curettes (norme binationale avec UL 60745-2-21)